

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DECISION DU PRESIDENT N° 2021-284

OBJET : Avis sur projet de PLU arrêté par la commune de Floure

Le Président de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu la délibération n°2020-128 du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil communautaire au Président ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-16, L. 132-7 et L. 153-10 ;

Considérant que le projet de PLU a été notifié à Carcassonne Agglo le 29 juin 2021 ;

Considérant que l'analyse technique de ce projet de PLU, jointe en annexe à la présente décision, ne présente pas, en l'état actuel, d'incompatibilité avec le projet de SCoT en cours d'élaboration sur le périmètre de Carcassonne Agglo, ni avec le projet de Programme Local de l'Habitat, dans la mesure où ces documents ne sont pas encore approuvés ;

Considérant que des recommandations peuvent être apportées à ce projet ;

**DECIDE**

Article 1 : Le projet de PLU arrêté par la commune de Floure fait l'objet d'un avis favorable de Carcassonne Agglo, assorti de recommandations figurant dans l'analyse technique jointe en annexe.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint du pôle Territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au Registre des délibérations du Conseil communautaire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour son bénéficiaire ou de la date d'affichage pour les tiers et de la date de transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Carcassonne, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210901-DDP-2021-284-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2021  
Affichage : 03/09/2021